

LE CHEVRYSIEN

Bulletin mensuel communal | juin 2021



Nature Chevrysienne - crédit photo - Maryse Girard - compte instagram _maryse_girard_



Crédit photo - service communication



Crédit photo - canva

CCAS | TRAVAUX | VIE COMMUNALE

**Chevry**

L'EDITO DE MONSIEUR LE MAIRE



C'est dans une perspective résolument tournée vers l'avenir que je vous adresse ce message – l'accélération de la campagne nationale de vaccination, le calendrier du déconfinement annoncé par le gouvernement et l'arrivée de l'été nous permettent d'envisager l'avenir proche avec plus de sérénité et de prévoir des occasions de nous retrouver.

Du côté de la commune, cet été verra la fin du chantier de la Maison des Associations et de la Culture et la promesse d'un espace de rencontres, d'échanges et de manifestations artistiques et culturelles qui contribueront à animer le cœur de notre village.

À la suite de la démission de Monsieur Jean-François Ravot, le conseil municipal a le plaisir d'accueillir Madame Pollyana Do Carmo qui rejoint la majorité avec enthousiasme. La responsabilité de la Commission Travaux a quant à elle été confiée à Monsieur Patrick Tissot. Je tiens ici à les remercier tous les deux pour leur engagement envers la commune.

Au nom du Conseil Municipal et de la Ville de Chevry, je voudrais rendre hommage à Monsieur Ravot qui a effectué deux mandats en tant que maire de la commune et à qui nous devons de nombreuses réalisations. Nous lui souhaitons tout le meilleur dans ses nouvelles activités.

Le Comité Communal de l'Action Sociale (CCAS) de Chevry organise en ce mois de juin une collecte au profit de la Croix Rouge – nous vous remercions d'ores et déjà pour votre générosité et vos dons de vêtements et de produits d'hygiène. Cette action participe à une volonté forte de notre équipe de mettre en avant les valeurs de solidarité et d'entraide qui animent notre commune et qui sont au centre de notre projet pour Chevry.

Les premiers mois de ce mandat me confortent dans notre action pour la commune et pour vous Chevrysiens et Chevrysiennes. Je profite de ce message pour renouveler ma confiance aux élus et aux employés municipaux pour mener à bien nos actions et la gestion de la commune.

Prenez soin de vous,
Votre maire, David Munier.

Le mot de la com'

Ce numéro de juin est notre sixième numéro ! **Nous vous remercions pour vos messages et courriels d'encouragement au sujet du contenu et du format de ce bulletin.** Nous trouvons peu à peu nos marques et affinons chaque mois ce bulletin afin qu'il réponde au mieux à vos attentes.

La commission communication composée d'élus de la majorité et de la minorité se réunit chaque mois pour s'accorder sur le sommaire du bulletin municipal, son contenu, ainsi que son organisation (emplacement des articles, contenu, nombre de caractères...), et c'est avec le soutien du service communication de la mairie que chaque mois ce bulletin est mis en page, édité et imprimé avec un plaisir renouvelé.

Continuez à nous envoyer vos remarques, vos souhaits d'articles, vos idées à communication@ville-chevry.fr car ce Chevryisien c'est le vôtre !

La commission communication

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES SE POURSUIT

Le 9 juin : étape 3 (sauf si la situation sanitaire départementale se dégrade)



- Couver-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants : tables de six personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (avec pass sanitaire)
- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (avec pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

Le 9 juin 2021 sera mis en place le pass sanitaire. Disponible en format numérique ou papier, ce pass consistera en la preuve d'un résultat négatif de test PCR ou antigénique, d'un certificat de rétablissement de la Covid-19 ou d'un certificat de vaccination. Il sera exigé dans les grands rassemblements et très certainement pour les voyages à l'étranger.



Le 30 juin : étape 3 (sauf si la situation sanitaire départementale se dégrade)



- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge (selon la situation sanitaire locale) dans les établissements recevant du public - maintien des gestes barrières
- Possibilité d'accéder à tout événement et rassemblement de plus 1000 personnes en extérieur et en intérieur (avec pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

LE RÔLE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL CCAS

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la mairie, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion. Il dispose de son propre budget. Son président de droit est le maire.

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et à ce titre met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Le CCAS a pour mission de développer les activités visant à assister et soutenir les populations concernées, telles que les personnes handicapées ou les personnes âgées.

Il s'investit également dans les demandes d'aide sociale (comme l'aide médicale, l'obligation alimentaire) et les transmet aux autorités décisionnaires.

Le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence ou les colis alimentaires. Il peut également apporter ponctuellement une aide financière à des familles en difficulté. Enfin, il organise avec les aînés, des rencontres et des animations afin de garder le contact et échanger de bons moments.

Toutes les décisions du CCAS sont prises lors des conseils d'administration réunissant l'ensemble des membres désignés par le maire en début de mandat électoral.



COLLECTE AU PROFIT DE LA
CROIX ROUGE FRANÇAISE
28 JUIN - 3 JUILLET 2021

croix-rouge française



Vêtements : propres et en bon état



Produits hygiène : gel douche, shampoing, papier hygiénique, couches T4 ou T5, protections féminines, liquide vaisselle, lessive linge



Produits alimentaires : thé, café, sucre, confiture, miel, riz, conserves légumes, plats cuisinés, conserves poisson, purée, fruits au sirop, coulis tomate, moutarde, vinaigre, huile



<https://www.ville-chevry.fr/>



04.50.41.02.35



mairie@ville-chevry.fr



<https://www.facebook.com/Ville-de-Chevry-106159834613722/>

COM-2021-006

Le Centre Communal d'Action Social a décidé d'organiser **de façon régulière des collectes au profit de différentes associations** et ce, tout au long de l'année !

Les prochaines collectes auront lieu en :

Septembre 2021

collecte de matériel scolaire

Décembre 2021

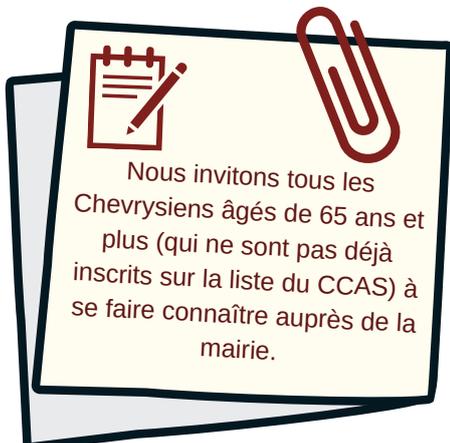
collecte de jeux

Mars 2022

collecte alimentaires

Juin 2022

collecte de vêtements



CRÉATION D'UN PLATEAU SURÉLEVÉ RUE SAINT-MAURICE



Rue Saint-Maurice, face à l'école Sainte-Marie.



Il s'agit d'un plateau surélevé partagé, cela signifie que les piétons et cyclistes sont prioritaires sur toute sa longueur. L'objectif de cette création est de diminuer la vitesse des véhicules entrant dans la commune et de mieux protéger les abords de l'école Sainte-Marie, ainsi que les accès aux immeubles avoisinants. La vitesse est limitée à 30 km/h.



Le plateau mesure 30 mètres de long. A chaque extrémité, se trouve un rampant d'un mètre avec une pente de 10% homologuée, puis une zone de cinq mètres avec renforcement du revêtement en bout de plateau.



Cet aménagement routier était prévu comme condition à l'obtention du permis de construire d'un bâtiment privé, le coût pour la municipalité est donc nul.

AVANCEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA CULTURE



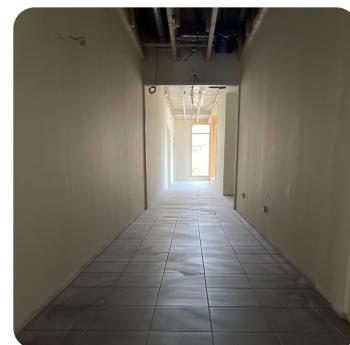
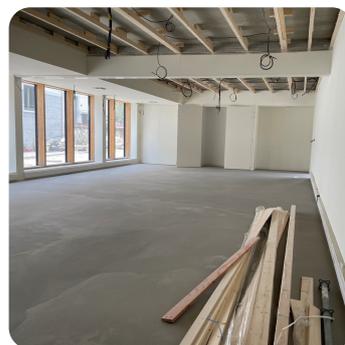
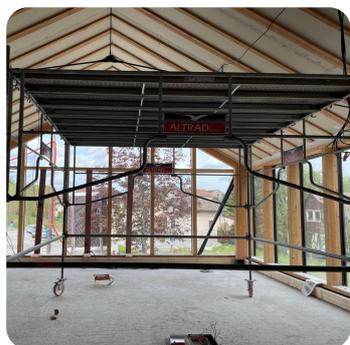
Souhaitant ouvrir un lieu d'accueil destiné aux associations, aux rencontres, aux échanges mais aussi un lieu dédié aux manifestations culturelles et artistiques, **la Maison des Associations devient la Maison des Associations et de la Culture.**



Les différents corps de métier se succèdent et les travaux progressent pour assurer une livraison cet été.

Son inauguration sera pour nous l'occasion de réunir tous les Chevrysiennes et Chevrysiens autour d'un verre de l'amitié.

» Finition des faux plafonds » Aménagement de la terrasse » Pose des carrelages et des faïences



MARCHÉ PUBLIC, LES GRANDES ÉTAPES

Lors de la conclusion de contrats dont les montants sont élevés, la commune doit passer par une procédure d'appel d'offres.

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public ou privé et un opérateur économique public ou privé. Ce marché doit répondre aux besoins de l'acheteur en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les procédures de commande publique sont strictement encadrées, et doivent obéir à trois grands principes : la liberté d'accès au marché public, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Par décret du 22 juillet 2020 les procédures de passation des marchés publics ont été simplifiées pour faciliter la relance de l'économie. Le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics a été relevé à 70 000€ HT pour les marchés de travaux et à 100 000€ HT pour les marchés de denrées alimentaires. Cette augmentation des seuils est temporaire jusqu'au 10 juillet 2021.



DÉFINITION DU BESOIN

La collectivité définit le besoin et constitue un dossier de consultation des entreprises contenant le dossier technique.

Puis publie la consultation dans le journal officiel et/ou les journaux d'annonces légales et sur internet.

Elle peut aussi envoyer une lettre de consultation à des entreprises sélectionnées.

OFFRES DES ENTREPRISES

L'entreprise envoie son offre chiffrée et signée par lettre recommandée, contre récépissé ou par voie dématérialisée.

Les plis sont ouverts ou téléchargés par la commission d'appel d'offres.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les offres sont analysées et classées selon différents critères (prix, respect délais, performance environnementale,...).

Le marché est attribué.

Attribution par décision du conseil municipal, information des candidats non retenus, signature du contrat avec l'entreprise retenue.

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux sont suivis par un maître d'œuvre (concepteur du projet) désigné par la commune (désignée maître d'ouvrage).

Rôle du maître d'œuvre :

- **Contrôle de la conformité de la réalisation de l'ouvrage,**
- **suivi de chantier,**
- **réunions de chantier,**
- **ordres de service,**
- **procès-verbaux.**

RÉCEPTION

La réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve.

Elle met fin aux rapports contractuels entre le maître de l'ouvrage et les constructeurs en ce qui concerne la réalisation de l'ouvrage.



Bonjour à toutes et à tous,

Parler de travaux à Chevy sans parler de leurs gestions serait un pléonasme !

Depuis une décennie, les travaux et chantiers ont amenés cette fameuse situation financière !

Vous avez été nombreux à nous faire part de ces travaux persistants ,comme notre célèbre rond point sud !

Nous parlerons une autre fois de ce complexe projet ! Gérer des travaux est un réel engagement ;

Ces contrôles sont nécessaires car l'erreur sera retransmise pécuniairement sur les impôts des contribuables chevrysiens...

N'hésitez pas à nous envoyer vos messages et commentaires sur notre page Facebook « Chevy autrement »

*Afin de respecter la libre expression de la liste minoritaire, les écrits transmis sont intégrés au bulletin communal sans modification.

LES COMPÉTENCES DES COLLÉCTIVITÉS TERRITORIALES

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains. Toute l'équipe municipale est mobilisée pour organiser les bureaux de vote dans le respect du protocole sanitaire afin de vous permettre de voter en toute sérénité.

Ces élections sont pour nous ici l'occasion de faire le point sur les compétences des différentes collectivités territoriales – que gère la commune, la CAPG, le département ou la région ?

• **Les communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. A la fois agent de l'Etat, officier de police judiciaire, créateur de lien social et bâtisseur dans sa commune, le maire détient de multiples compétences, notamment dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, de la gestion des écoles préélémentaires et élémentaires et de la restauration scolaire.

Les communes sont gérées par le conseil municipal et par le maire. Le conseil municipal est élu au suffrage universel direct, le maire est élu par et parmi le conseil municipal.

• La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) rend obligatoire le rattachement **des communes** à un ensemble **intercommunal** et renforce les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes. Chevry est rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) dont les compétences concernent notamment l'aménagement et le développement économique de l'espace communautaire, la politique et l'équilibre social de l'habitat, la gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation, ainsi que la collecte et le traitement des déchets, l'entretien des voies communautaires, la lutte contre la pollution de l'air et l'assainissement des eaux usées. Les conseillers communautaires de la CAPG, élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représentent les communes au sein de la CAPG et constituent le conseil communautaire. Le conseil désigne ensuite le président et le ou les vice-présidents.

• **Les départements** exercent principalement leurs compétences dans les domaines de l'action sociale, du développement des territoires et des infrastructures, de l'éducation et de l'aide aux communes.

- Action sociale : le département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi.

- Education : le département gère la construction, l'entretien et l'équipement des collèges, ainsi que la restauration scolaire. Il organise et gère le service de transport spécial des collégiens en situation de handicap vers les établissements scolaires.

- Développement des territoires et infrastructures : le département établit des plans départementaux pour l'habitat et le logement des personnes défavorisées, contribue au développement numérique du territoire et

élabore des plans pour faciliter l'accessibilité des services au public.

Le Département est chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental. Il intervient aussi dans le domaine de l'environnement (eau, déchets, protection des espaces naturels...) et finance le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le département est régi par un Conseil départemental, dont les membres sont intégralement renouvelés à chaque scrutin, tous les six ans, selon un mode de scrutin binominal majoritaire : chaque canton élit un binôme composé d'une femme et d'un homme. Chevry appartient au canton de Thoiry.

• **Les régions**, dont le nombre a été réduit à treize depuis le 1er janvier 2016, ont vu leurs champs d'action redéfinis par la loi NOTRe. En plus des prérogatives qu'elles partagent avec les départements (tourisme, sport culture...), les régions ont plusieurs compétences exclusives :

- Les transports : les régions sont devenues les autorités organisatrices de l'ensemble des transports – hormis ceux liés au handicap, qui restent sous la tutelle des départements. Elles gèrent les Trains Express Régionaux (TER), les transports routiers interurbains, les transports scolaires, la voirie et les gares publiques routières.

- Les lycées : les régions sont responsables de la construction, l'entretien et du fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole, ainsi que de la restauration scolaire.

- La formation professionnelle : l'ensemble de la compétence « formation » a été transféré aux régions. Celles-ci gèrent l'insertion des jeunes en difficulté, la formation des demandeurs d'emplois, l'apprentissage et les formations en alternance.

- L'aménagement du territoire et l'environnement : les régions sont chargées du développement rural et urbain. Les régions développent le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

- Le développement économique : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE-II).

- La gestion des programmes européens : autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER et une partie du FSE.

Le conseil régional est l'assemblée délibérante de la région. Il est composé des conseillers régionaux élus au suffrage universel tous les six ans. Le président du conseil régional est élu par les conseillers régionaux à la majorité absolue lors de la première réunion du conseil régional nouvellement élu.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 2021

C'est sous un soleil radieux et en présence des corps constitués de personnalités, gendarme, pompiers et anciens combattants que Monsieur le Maire, David Munier a déposé une gerbe devant le monument aux morts avec André Emery, notre Maire Honoraire, suivi de la minute de silence.

L'édile soulignait dans son discours "l'enracinement d'une paix durable", à nous de la préserver et de porter haut et fort les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité que nos aînés nous ont léguées.

Souvenons-nous toujours que c'est au courage de ces hommes et de ces femmes que nous devons notre chance de vivre dans un pays libre. Ensemble, rendons-leur l'hommage qui leur est dû ainsi qu'au Général de Gaulle qui nous a guidés vers la victoire et vers la liberté.

Puis la Marseillaise fut entonnée a cappella par l'assistance en comité restreint.



AMICALE DES GRANDS DE CHEVRY

Bien qu'en sommeil en cette période difficile, le comité est prêt à repartir d'un bon pied avec nos anciennes activités et en ajoutant d'autres s'il y a des demandes au sein du club.

Nous serions heureux de recevoir de nouveaux membres dès l'âge de 60 ans avec de nouvelles idées.

Nos réunions ont lieu les mercredis après-midi à la salle des fêtes que nous quitterons dès l'ouverture de la maison des associations et de la culture.

Ce changement de résidence nous permettra sans doute d'étoffer nos activités. Pour l'instant : voyages, repas, jeux divers, yoga, concours de belote, participation selon les possibilités aux activités communales.

Nous espérons vous voir ou revoir nombreux et de bonne humeur.

Pour tout renseignement ou inscription :

Tél : 04 50 41 01 67 - 06 33 27 39 05

Les coprésidents :

André Emery et Michel Jacquemier



*photo prise avant la crise sanitaire

UNE ÉLUE MUNICIPALE SE MARIE !

Le 5 juin 2021, l'union de Nathalie Moulin, élue au conseil municipal, et Ludovic Schwartz sera célébrée à la mairie de Chevry.

Le ciel Chevryzien lui a envoyé ce message le mercredi 12 mai à 16:11.

L'ensemble du conseil municipal se joint à ce ciel de mai pour lui souhaiter tous nos vœux de bonheur.



PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE DU 15/04/2021 AU 15/05/2021

Permis de construire n°	Déposé le	Adresse	Nature du permis		Accordé le
PC 001 103 21 B 0005	03/03/2021	Chemin des Hutins Vézaz	Maison individuelle	Accordé avec prescriptions	20/04/2021
PC 001 103 20 B 0011	24/08/2020	ZA les grands Prés	Chambre funéraire	Accordé avec prescriptions	04/05/2021
PD 001 103 21 B 0001	15/03/2021	327, rue du Château	Démolition partielle du mur	Accordé avec prescriptions	10/05/2021

Déclaration préalable	Déposé le	Adresse	Nature de la déclaration		Accordé le
DP 00110321B0018	22/03/2021	388, route de Prost	Modification des ouvertures	Accordé	19/04/2021
DP 00110320B0019	25/03/2021	989, route des deux Journans, Brétigny	Mur+clôture, portail et portillon	Accordé	20/04/2021
DP 00110320B0021	29/03/2021	254, rue du Château	Pose de volets en bois blanc	Accordé	23/04/2021
DP 00110321B0022	31/03/2021	388, route de Prost	Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture	Accordé	26/04/2021
DP 00110321B0015	15/03/2021	635, rue des Moraines Vézaz	Véranda de 19 m²	Accordé	28/04/2021
DP 00110321B0020	29/03/2021	152, chemin des Hutins Vézaz	Pose de panneaux solaires sur toiture	Accordé	28/04/2021

VIVRE À CHEVRY



"Je ne brûle pas mes déchets verts, je les valorise"



Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc (l'herbe après tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, de débroussaillage, les épluchures de fruits et légumes, ...).

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>



CHEVRY - SERVICE COMMUNICATION - MAI 2021 - COM-2021-013

Mairie

230, route de Prost
01170 Chevry
Tél : 04 50 41 02 35
mairie@ville-chevry.fr
www.ville-chevry.fr

Accueil mairie

Lundi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Mardi : 8h00 - 12h00

Mercredi : 8h00 - 12h00

Judi : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h00 - 12h00



L'INSTANT JEUX

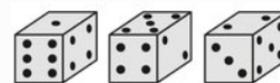
Enigme 1 : Il peut-être perdu, de mémoire ou encore noir, de quoi s'agit-il ? - Indice : Il peut être aussi sans fond.

Enigme 2 : Quand je suis jeune, je suis grande, plus je vieillis et plus je rapetisse. Je vis la nuit ou dans les endroits sombres, de tout mon éclat. Le souffle du vent est mon ennemi. Qui suis-je ?

Enigme 3 : Aie confiance en ce que tu vois
Quelle est le prochain nombre ?

1
11
21
1211
111221

Enigme 4 : Le dé de Mathilde.
Mathilde a construit un dé en carton. Voici trois vues différentes de ce dé, quel est le nombre de points inscrits sur la face du dessous de la vue de droite ?



Réponses : 1-Le Trou : 2- La bougie : 3-312211 : 4-1

ÉTAT CIVIL GROS Louis, Cebrail né le 17 avril 2021

NUMEROS UTILES

Urgences médicales	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Service de soins infirmiers à domicile	04 50 41 47 12
A.D.A.P.A	04 50 45 51 70
Allo CAF	08 20 25 01 70
Relais petite enfance Pays de Gex	04 50 41 04 11
Centre de vaccination du PDG	04 85 29 21 09
Violences femmes info	39 19
<i>Gratuit et anonyme</i>	
Protection des enfants en danger	119
<i>Gratuit, 24h/24 - 7j/7</i>	



VITE MA DOSE DE VACCIN

ViteMaDose est un outil qui vous permet, si vous êtes éligibles à la vaccination contre la Covid-19, de **trouver rapidement et facilement un rendez-vous chez un professionnel de santé ou un centre dans le département.**

Ces données sont mises à jour quotidiennement à partir des données des plateformes scannées par ViteMaDose et du fichier officiel du gouvernement (Doctolib, Maiia, Ordoclic...).
<https://vitemadose.covidtracker.fr/>